



Garde alternée et imposition

Par **totof59**, le **06/10/2009** à **15:11**

Bonjour, je suis en garde alternée depuis 2007 et donc depuis 2007 je compte mes 2 enfants mineurs sur ma feuille d'imposition (accord écrit de madame , elle n'est pas imposable , elle ne travaille pas et je lui laisse les allocations familiales) . Pour l'imposition 2007 , le centre des impôts m' a compté mes enfants à ma charge (2x0.5) ; pour 2008 ., il ne me compte plus que un quart de part par enfant (2x0.25) et il me réclame le remboursement de 2007 , il estime que je n'aurais du avoir que 2 parts , pour les impôts la garde alternée ne justifie pas les 2.5 parts , malgré l'article 194 du CGI et l'article 5B-3-04 du journal officiel . ma question est : ai je raison de réclamer la totalité des parts que me procure l' inscription sur ma feuille d'imposition de mes 2 enfants et comment puis je obtenir gain de cause . en l'attente d'une réponse de votre part. veuillez, agréer, monsieur mes salutations distinguées .